

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de votre Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2004 et clos le 31 décembre 2004.

### **Modifications apportées au mode d'évaluation et de présentation des comptes annuels**

A l'exception des points ci-dessous les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

#### Méthode de comptabilisation des frais de recherche et développement :

Les frais engagés au titre du développement d'une activité de services destinés à offrir aux opérateurs virtuels leur architecture technique et logicielle, ont été activés pour un montant de 20 K€ et sont amortis sur une durée de 3 ans. Ces frais correspondent essentiellement à des charges de personnel dédiées au projet et engagées au cours du 1er semestre 2004. Cette activité a générée au cours de l'année 2004 un chiffre d'affaires de 45 K€. Ce projet a démarré et s'est terminé sur le premier semestre 2004.

#### Application anticipée du règlement 2004-06 du 23 novembre 2004 :

Suite à la revue des actifs de la société dans le cadre de l'application anticipée du règlement précité, le seul impact identifié concerne l'annulation des charges à répartir comptabilisées dans la situation intermédiaire au 30 juin 2004.

Ces charges à répartir correspondaient à des matériels en prêt et en location amortis sur 3 ans.

Ces matériels répondent à la nouvelle définition des actifs prévus par le règlement précité, en conséquence ils ont été comptabilisés en immobilisations corporels pour 121 K€ bruts et amortis sur 3 ans, générant une dotation aux amortissements de 17 K€ sur l'année 2004.

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires net de notre société a progressé de 116% passant de 5 519 k€ sur l'exercice 2003 à 11 935 k€ sur l'exercice 2004.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>%</i>	<i>Total 2004</i>	<i>%</i>	<i>Total 2003</i>	<i>% Variation (2004/2003)</i>	<i>%</i>	<i>Total 2002</i>
Chiffre d'affaires		11 936		5 519	+116%		3 323
Dont vente de marchandises	3	390	2	125	+212%	0	4
Dont cartes prépayées	1	71	2	100	- 29%	20	651

Les charges d'exploitation ont progressé de 115% passant de 5 436 k€ sur l'exercice 2003 à 11 673 k€ euros sur l'exercice 2004.

La marge brute est passée de 42% à 34% soit une baisse de 8 points.

Les *autres achats et charges externes* ont progressé de 99 %.

Les *charges de personnel* s'élèvent à 1 305 k€ en 2004 contre 721 k€ en 2003 soit une progression de 81%.

Ces chiffres traduisent une forte accélération de la croissance du chiffre d'affaires qui a plus que doublé. La marge a baissé en raison de modification du mix produit et de la typologie de clients. Phone Systems & Network s'est en effet adressé plus que par le passé à des revendeurs et moins à des clients finaux.

Les *dotations aux provisions sur actif circulant* restent stables à 261 k€ en 2004 contre 224 k€ en 2003 ce qui traduit une maîtrise du compte client dans une situation de forte croissance.

Les *autres charges* augmentent de 22 % à 165 k€ en 2004 contre 135 k€ euros en 2003.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 363 k€ sur l'exercice 2004 à comparer à un résultat de 150 k€ sur l'exercice 2003 ; il est à noter que ce résultat d'exploitation a été obtenu presque exclusivement sur le second semestre.

Un produit exceptionnel de 304 k€ a été enregistré résultant principalement d'un dégrèvement de l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunication) pour un montant net de 366 k€. Ce remboursement correspond à un trop perçu au titre de la constitution et à l'attribution de notre licence d'opérateur de télécommunication sur les années 1999, 2000, 2001, 2002. Le montant correspond à une modification rétroactive du mode de calcul de ces redevances.

Le bénéfice net s'établit ainsi à 639 k€.

Le total de bilan est passé de 2 532 k€ au 31 décembre 2003 à 3 782 k€ au 31 décembre 2004.

Les capitaux propres sont d'un montant de 1 080 k€ au 31 décembre 2004 contre 441 k€ au 31 décembre 2003.

La société a très peu d'endettement (65 k€ à moyen terme) et disposait au 31 décembre 2004 d'une trésorerie de 885 k€.

Les services proposés par Phone Systems & Network sont destinés en priorité aux marchés des communautés résidant en France, mais depuis le début de l'année 2004 Phone Systems & Network a commencé à déployer une activité dans les marchés du Sud (pays francophones du continent africain).

L'objectif stratégique est de devenir l'un des premiers opérateurs Nord/Sud avec une présence des deux côtés de cet axe.

Sur ce marché Phone Systems & Network a développé une offre de services de téléphonie fixe dédiés. Ces services comprennent, des offres dédiées aux téléboutiques, des offres de téléphonie en présélection, des accès en VoIP sur accès Internet, des offres de numéros spéciaux.

De plus réalisant que l'Internet offrait un avantage particulièrement décisif pour communiquer du Nord au Sud compte tenu de la faiblesse des infrastructures traditionnelles Phone Systems & Network a résolument décidé d'axer son développement technique autour des technologies de Voix sur IP.

A la fin de l'année 2004 les minutes collectées en IP ont représenté presque la moitié de la totalité des minutes transitant sur les commutateurs de la société.

C'est cette stratégie offensive sur le marché des communautés qui a permis à Phone Systems & Network de doubler son chiffre d'affaires entre 2003 et 2004.

De plus les compétences techniques en matière de téléphonie sur IP nous ont permis de signer un accord avec Linksys (Filiale de Cisco Systems) au début 2005. Grâce à ce partenariat, tous les terminaux de Voix sur IP vendus en France par Linksys le sont avec une offre de téléphonie Phone Systems & Network.

### **Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

L'année 2005 sera une année de consolidation après deux années de forte croissance. L'objectif est de travailler sur les fondamentaux de la société pour lui permettre de saisir avec la plus grande réactivité toutes les opportunités de développement qui ne manqueront pas de se présenter dans le domaine de la Voix sur IP.

Ceci se traduit en particulier :

- par la mise en œuvre de programmes qualité au sein des divers services de l'entreprise
- par la finalisation de la migration de l'intégralité de son trafic voix vers une solution dite NGN (Next Generation Network) dont le cœur est un softswitch Alcatel 5020 tout IP. Il s'agit d'une nouvelle conception de l'organisation des réseaux de télécommunication qui du fait de la standardisation autour du protocole IP de l'Internet permet des déploiements beaucoup plus rapides, plus simples et moins coûteux. De plus l'intelligence au lieu d'être répartie dans les différents éléments du réseau se trouve centralisé autour du 5020, avec la possibilité de développer rapidement et à moindre coût de nouveaux services.

En France, Phone Systems & Network sera le premier opérateur fixe disposant d'une telle architecture de Nouvelle Génération.

Dans la continuité de sa stratégie Nord / Sud, Phone Systems & Network a vocation à nouer des partenariats avec des partenaires opérateurs ou ISP dans le Sud. Enfin, Phone Systems & Network développe de nouveaux produits qui seront disponibles vers la fin de l'année comme par exemple, des solutions individuelles de VoIP à partir du domicile ou des comptes téléphoniques partagés entre plusieurs membres d'une même famille...

#### **Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé**

Néant.

#### **Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général**

Par assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001, les statuts de la société ont été adaptés aux nouvelles dispositions de la loi du 15 mai 2001 et notamment a été intégrée dans ces statuts (article 13) la possibilité de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration du 29 novembre 2001 avait décidé de séparer pour une durée de trois ans qui expire à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes qui sera tenue cette année, la direction générale de la société, de la présidence.

Le conseil d'administration du 28 avril 2005 propose la reconduction de cette séparation pour une nouvelle durée de trois ans conformément aux statuts de la société soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes de l'année écoulé qui se tiendra en 2009.

#### **Activité de la société en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice 2004, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Ces efforts ont permis en outre de mettre en place une solution technique destinée à permettre à des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) de devenir opérateurs virtuels voix sans disposer d'aucune infrastructure technique. Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux pour un montant de 20 k€.

#### **Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts**

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 2,4 K€.

#### **Etat de la participation des salariés au capital social**

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2004, le nombre des options de souscription d'action regroupées pouvant être souscrites et qui avaient été consenties par votre conseil d'administration était de 47. Le prix de souscription de ces actions regroupées était de 243,84 euros par action.

Ces options ont été consenties au profit de bénéficiaires dont la liste figurait dans notre rapport se rapportant à l'exercice 1998.

En fin 2004, le conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17000 (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17 000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 1,33 %. La liste des bénéficiaires est la suivante :

Jean-Benoît Charreton	2000
-----------------------	------

Elisabeth Rijnbeek	1500
Celine Fouquet	1500
Boïco Huynh	1500
Samir Chiabi	1000
Sophie Ferre	1500
Frédéric Clement	2000
Damien Issartel	2000
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000

L'assemblée du 21 juin 2004 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de la société dans la limite de 12.800 euros au maximum par la création et l'émission de 40.000 actions au maximum; cette autorisation ayant une durée de validité de deux ans à compter de la date de la dite assemblée ;

L'assemblée du 21 juin 2004 a également délégué pour une durée de 26 mois au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à l'exception toutefois des actions de priorité, des actions à dividendes prioritaires sans droit de vote ainsi que des certificats d'investissement ; le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne pouvant dépasser le plafond de 3.000.000 d'euros, avec ou sans droit préférentiel de souscription. Si l'émission se réalisait avec suppression des droits préférentiels de souscription, la somme revenant à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de cette délégation serait au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour ces actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions;

**Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés**

Néant.

**Filiales et participations**

Votre société ne détient aucune participation dans des sociétés tierces.

**Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :**

Georges Kammermann et Eric Saiz ont cédé chacun 32 500 actions (soit 2,5% chacun) à la société L.A. Finances. Un pacte d'actionnaires entre L.A. Finances, Georges Kammermann et Eric Saiz a été conclu pour une durée de 5 ans. Georges Kammermann a cédé sur le marché 9 758 actions (soit 0.8 %) entre le 21 juin 2004 et le 15 juin 2005 .

**Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat**

Monsieur Georges KAMMERMANN a perçu au cours de l'exercice 2004 une rémunération de 3 600 euros.

Les autres mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération de la part de la société.

**Informations sociales :**

L'effectif en fin d'année de la société au 31 décembre était de 26 personnes. Tous les contrats de travail étaient à durée indéterminée à l'exception de deux contrats d'apprentissage et d'un stagiaire.

Tous les salariés travaillent à temps plein la durée étant de 35 heures par semaine. La société n'emploie pas de travailleurs handicapés. Phone Systems & Network ne fait pas appel à la sous-traitance, mais à des cabinets extérieurs pour des activités très spécialisées et non stratégiques, comme l'expertise comptable ou l'expertise juridique.

#### **Informations environnementales :**

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de Phone Systems & Network sur l'environnement est particulièrement faible.

#### **Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux**

Monsieur Georges KAMMERMANN a exercé les fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de la société Phone Systems & Network jusqu'au 21 juin 2004; puis après cette date il en a été nommé le Président du Conseil d'Administration. Il a été Président de la SAS GESK. Il a également été gérant des SARL: Objectifs Terres et Mars Estaque.

Monsieur Eric SAIZ a exercé les fonctions de Président du conseil d'Administration de la société Phone Systems & Network jusqu'au 21 juin 2004. Après cette date il en est devenu le Directeur Général et est resté Administrateur. Il est également Directeur Général de la SAS GESK.

Monsieur Ram MUKUNDA a exercé au cours de l'exercice 2004, les fonctions d'administrateur de la société Phone Systems & Network. Le renouvellement de son mandat, qui arrive à expiration, sera proposé au vote de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Monsieur Bao PHAM NGOC a exercé au cours de l'exercice 2004, les fonctions d'administrateur de la société Phone Systems & Network dont il est le Directeur Technique.

#### **Approbation des comptes et affectation du résultat**

Nous vous proposons d'approuver les comptes de la société et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2004, s'élevant à la somme de 638.886,54 € qui, avec le report à nouveau déficitaire de 10.823.219,05 €, forme une somme déficitaire de 10.184.332,51 €, intégralement reportée au compte de report à nouveau.

Par ailleurs, nous vous proposons de virer la prime d'émission d'un montant de 10.787.040,28 € au compte report à nouveau qui présentera alors un solde créditeur de 602.707,77 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2,4 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos salutations distinguées.